



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 2928

Texte de la question

SERVICES A LA PERSONNE

M. le président. La parole est à Mme Chantal Brunel, pour le groupe UMP.

Mme Chantal Brunel. Ma question s'adresse à M. le ministre le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

L'emploi constitue pour nous tous, sur ces bancs, une priorité et nous nous réjouissons de l'évolution favorable que connaît notre pays depuis plus d'un an.

La loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne participe grandement à cette évolution. Celle loi permet à notre pays de combler son retard dans un domaine qui répond aux attentes de beaucoup de nos concitoyens.

Les besoins sont énormes qu'il s'agisse de garde d'enfants, d'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou tout simplement de faciliter la vie quotidienne de ceux, et en particulier des femmes, qui travaillent et qui courent après le temps.

Les nombreux outils créés ou développés ont rendu ces services plus accessibles et moins onéreux. Cela a permis la création de 65 000 emplois au premier semestre 2006, le doublement en nombre des structures agréées passant de 5 500 à 11 000 et l'adhésion de nombreuses entreprises, plutôt d'ailleurs les PME qui sont plus de 3 000 à participer au financement de ces services.

Au-delà de ces chiffres, il y a la réalité humaine. Certes, ce sont des milliers d'emplois qui sont créés, mais il s'agit d'emplois difficiles, exigeants, aux lourdes responsabilités humaines, aux horaires parfois partiels et hachés.

Que prévoit-on, monsieur le ministre, pour professionnaliser ces emplois, pour les qualifier et les valoriser ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. Madame la députée, les services à la personne connaissent un développement majeur dans notre pays, vous l'avez rappelé. Nous sommes à la veille d'une véritable révolution ! *(Sourires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains)* On peut désormais acheter une heure de confort, que ce soit pour le troisième âge, pour les enfants ou pour " déboguer " l'ordinateur !

La bataille cruciale menée aujourd'hui par l'Agence des services à la personne, excellemment présidée par Laurent Hénart, c'est celle de la professionnalisation du secteur. Ces métiers de l'humain sont de grands métiers qui exigent une grande responsabilité de la part des intervenants, puisqu'ils se voient confier ce que les gens ont de plus cher - leurs aînés, leurs enfants, leur chez-soi. Cette Agence a lancé ce mois-ci les assises de la professionnalisation, assises interrégionales à Nancy, Marseille, Toulouse, Lille et Paris dans le mois qui vient afin d'aboutir à un grand programme de professionnalisation le 13 décembre à Paris. Il y sera question des conditions de travail, des conventions collectives, de la validation des acquis de l'expérience, de formations qualifiantes et de leur financement. La grande bataille des services à la personne, c'est évidemment la bataille de la qualification de l'humain. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Brunel](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2928

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2006